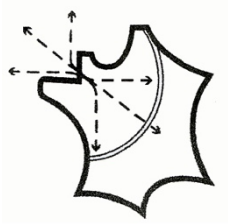


Granville le 29 juin 2021



**Association pour la
Promotion des
Ports de
Granville**

À Madame Martine CAVALLERA-LEVI,
Directrice départementale des territoires et de la
mer

Lettre recommandée

Dossier : Travaux d'aménagement d'une voie douce dans le Val es Fleurs à Granville

Madame la Directrice,

J'interviens par la présente en qualité de président de l'Association pour la Promotion des Ports de Granville (APPG), enregistrée sous le n° W501000067 et dont l'objet social est de « *promouvoir les activités portuaires de Granville au bénéfice des intérêts économiques et touristiques de la région en valorisant le site et le cadre de vie des habitants de la ville et en respectant le patrimoine et l'environnement ; de promouvoir les quatre activités principales : pêche, commerce, plaisance et transports de passagers en coordination avec les autorités responsables.* »

La commune de Granville vient de conclure un marché de travaux avec le groupement Eurovia Cegelec pour la réalisation d'une voie douce sur le site du Val es Fleurs, dans la vallée du Boscq, à Granville. L'avis d'attribution en est paru dans la presse du 10 juin 2021.

La présente lettre de notre association a pour objet de vous alerter sur la compatibilité de ces travaux avec la loi sur l'eau.

Cette liaison longitudinale dans la vallée du Boscq serait conçue pour accueillir dans un futur indéterminé, des navettes automobiles de transport en commun circulant entre le Cours Jonville et la RD 468. En outre, le flux des circulations urbaines ayant été réorganisé ces dernières années, la municipalité a prévu de compléter cette opération par l'aménagement d'une nouvelle entrée du centre urbain entre la rue Roger Maris et le boulevard d'Hauteserve. C'est à cet effet qu'elle a déjà entrepris les travaux de dépose des rails.

La piste cyclable mixte ainsi créée en substitution de la voie ferrée mesurerait environ 750m de longueur pour une largeur de 6m à laquelle s'ajoutent, de place en place, des « espaces de détente » destinés aux promeneurs.

À l'entrée du centre urbain, cette nouvelle voie comprendrait une chaussée d'une largeur de 5m70 flanquée d'une bande de stationnement de 5m de profondeur, de trottoirs, et de la piste déjà décrite. L'ensemble des aménagements à cette entrée de la ville s'étendrait donc sur la largeur globale disponible, soit 24m à 25m et une longueur d'environ 225m.

La surface totale de l'opération serait supérieure à 1 hectare dont plus de 8500m² devraient être imperméabilisés.

Le bassin versant de référence s'étend depuis l'entrée de la canalisation du Boscq en limite de la RD 468 jusqu'au Cours Jonville. Il correspond physiquement aux limites extrêmes de cette voie nouvelle, sa superficie est de 30 à 40 ha dont la majorité est déjà densément urbanisée.

Répondre à Jean-François Seguin - 30 route de Pignochet - 50530 Saint-Jean-le-Thomas

L'ensemble des ruissellements du bassin versant sont inéluctablement dirigés vers le seul exutoire en aval qui est la partie de la canalisation du Boscq traversant le centre-ville et qui est reconnue insuffisante. Il n'a pas été établi que l'augmentation des débits ou même des vitesses d'écoulement qui résulteraient des travaux sont compatibles avec les capacités de l'ouvrage existant. Cette interrogation subsiste d'autant plus que depuis les études réalisées par le CETEG pour remédier aux inondations du centre-ville, nombre d'immeubles et autres surfaces revêtues ont déjà été construites ou sont encore à construire dans cette zone restée jusqu'à aujourd'hui perméable aux précipitations (confère PLU)

Dans les années 1970, la canalisation de rivière le Boscq a été étendue en amont du Cours Jonville pour permettre la construction d'une voie pénétrante reliant Donville au centre urbain. Les travaux ont été financés sur Fonds Spécial d'Investissement Routier mais très vite ce projet a été abandonné en raison des conséquences environnementales sévères qu'il aurait provoqué. Une retenue d'eau, un parc animalier et un jardin végétalisé ont été aménagés depuis dans cette zone naturelle d'expansion des crues où se manifestent des inondations. Le dernier événement grave date du 3 février 2020. Il s'est produit en amont de cette zone à l'ancien moulin de Choisel aujourd'hui transformé en habitat collectif (voir l'extrait de la Manche Libre ci-joint).

Devant la récurrence des inondations et leurs conséquences sur la stabilité des chaussées sommaires construites sur un sol alluvionnaire, les espaces revêtus tels que parking et voies de circulations internes, n'ont jusqu'à présent jamais fait l'objet d'un aménagement définitif. La plupart des eaux de ruissellement non collectées s'évacuent encore par infiltration dans des espaces qu'il est prévu sont prévus de bétonner dans le cadre des travaux de « voie douce ».

Chaque nouvel avaloir augmentera le risque d'inondation. L'émissaire qui canalise la rivière est un ovoïde dont l'extrados affleure le sol alors qu'en raison de la rupture des pentes, sa ligne piézométrique dépasse ponctuellement le niveau de la chaussée. C'est l'une des causes de ses débordements non maîtrisés.

Sachant que la partie aval de cette canalisation entre le Val es Fleurs et l'exutoire sur le port, est pour l'instant notoirement dégradé et qu'en raison d'un plus faible diamètre son débit est inférieur à celui de la partie amont, toute augmentation des flux sur cette dernière ne pourra donc que favoriser la mise en charge de l'émissaire et augmenter le risque de débordement.

En application des dispositions de la loi sur l'eau, et en raison de son importance, le projet actuel est soumis à des obligations de procédures définies en rapport de seuils qui sont largement dépassés. Sans être exhaustif, le développement ci-dessus démontre que les incidences ont été insuffisamment appréhendées eu égard au contexte particulièrement sensible de ce secteur.

L'une de vos missions est l'application de la police de l'eau. Aussi, je vous demande, au nom de l'APPG, de bien vouloir examiner ce projet, et, suivant vos conclusions, de signifier à l'autorité compétente ses obligations et manquements au regard de la législation en vigueur ou, à défaut, de faire procéder contre ceux qui l'enfreindraient.

Vous remerciant de bien vouloir nous informer de la suite que vous apporterez à ce signalement, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma meilleure considération.

A blue ink signature, appearing to read 'J.F. Seguin', is written over a light blue rectangular background.

Pour l'APPG,
Jean-François Seguin,
président

La Manche Libre du 04/02/2020



Deux appartements ont été inondés dans le secteur du Moulin de Choisel à Granville (Manche).

L'alerte a été passée vers 6 h 30. Le lundi 3 février, la rivière le Boscq est sortie de son lit à Granville. En cause : la présence d'embâcles (accumulation naturelle de matériaux apportés par l'eau) de végétation qui ont fait déborder le cours d'eau.

Deux logements ont été inondés au niveau du moulin de Choisel, dont l'un est une résidence secondaire. Un habitant doit être relogé à l'hôtel pour plusieurs nuits. D'après Michel Picot, premier adjoint à Granville : "Il y avait une dizaine de centimètres d'eau dans les appartements." Les sapeurs-pompiers de la Cité corsaire sont intervenus au cours de la matinée pour dégager le cours d'eau des embâcles ainsi formés. La situation est revenue à la normale vers midi.